



Régie portneuvoise de protection incendie

Cap-Santé, le 4 février 2021

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RE.P.P.I

PROCÈS-VERBAL de la première (extraordinaire) du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, tenue le jeudi 4 février 2021, sur la plateforme ZOOM

Étaient présents :

- **M. Michel Blackburn** **Président**
- **M. Mario Alain** **Secrétaire-trésorier**
- **M. Nathalie Naud** **Administrateur #1**

Étaient absents :

- **M. Bruno Cormier** **Administrateur #2**

Observateurs :

- **Mme Nancy Sirois** **Directrice générale de Cap-Santé**
- **M. Mathieu Gingras** **Directeur général de Portneuf**

Invité :

- **M. Sébastien Teed** **Directeur général de la RE.P.P.I**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Michel Blackburn préside l'assemblée et Monsieur Sébastien Teed agit à titre de secrétaire d'assemblée.



Régie portneuvoise de protection incendie

1. Ouverture de l'assemblée

(21-02-043)

2. Ordre du jour

- Sur proposition de Mme Nathalie Naud, l'ordre du jour est adopté tel que produit en annexe 1.

(21-02-044)

3. Procès-verbal du 1^{er} février 2021

- Sur proposition de M. Mario Alain, le procès-verbal de la 1^{re} réunion, tenue le 1^{er} février 2021, est adopté.

4. Modification aux ententes incendies (MRC)

- Sur recommandation du directeur de la RE.P.P.I, il ne serait pas opportun d'aller jouer dans la tarification en vigueur;
- Proposer une conformité sur les ressources envoyées par une municipalité (formation, nombre d'effectifs et véhicules);
- Le directeur procèdera à une évaluation des modalités en vigueur, de sorte que le modèle mis en place par la RE.P.P.I ne soit pas affecté par une découverte lors qu'ils iront en entraide.

5. Tarification entraide

- Le directeur général procèdera à l'analyse du contrat en vigueur à savoir si le véhicule peut être chargé même s'il ne sert qu'au déplacement des pompiers.

(21-002)

6. Règlement de contrôle et de suivis budgétaires

- Sur proposition de Mme Nathalie Naud, le conseil d'administration accepte que lors d'une séance ultérieure, le dépôt d'un projet de règlement sur le contrôle et les suivis budgétaires sera déposé.

(21-005)

7. Règlement de tarification de la RE.P.P.I

- Sur proposition de M. Mario Alain, le conseil d'administration accepte que lors d'une séance ultérieure, le dépôt d'un projet de tarification des activités, biens et services soit offert par la RE.P.P.I.



Régie portneuvoise de protection incendie

8. Règlements généraux

- Le travail sur les règlements généraux de la RE.P.P.I est débuté et devrait être déposé ultérieurement.

9. Transfert des emprunts à la RE.P.P.I

- Transfert complet des actifs, assurances, etc. à la RE.P.P.I au tour du 1^{er} avril;
- Mathieu et Isabelle Longval travail le dossier;
- Retour sous peu.

10. Règlement de gestion contractuelle

(21-003)

- Il devra avoir à accepter un règlement de gestion contractuel assez rapidement;
- Sébastien Teed ajustera les présents règlements des deux (2) municipalités avec la réalité de la RE.P.P.I;
- Établir le règlement avec le maximal prévu par la loi (100K), avec une politique interne d'avoir trois (3) soumissionnaires pour 25K et plus quand même.

11. Communication radio

(21-02-012)

- Communication radio doit être mise à jour le plus rapidement possible;
- Proposition de CLR d'acquiescer dès aujourd'hui et paiement dans 90 jours;
- Proposition de Mathieu que la RE.P.P.I de se doter d'un fond de roulement plutôt que d'un règlement d'emprunt;
- Nancy Sirois propose l'ouverture d'une marge de crédit de (100k) plutôt qu'un emprunt pour établir le fond de roulement de la RE.P.P.I;
- Sur proposition de Mme Nathalie Naud, le conseil d'administration accepte la résolution pour une carte de crédit de 10K pour M. Sébastien Teed et de deux (2) cartes de 500 \$ pour chacun des chefs de division M. Jean Girard et M. Stéphane Bérubé.

12. Sécurité civile

- Délégué la coordination de site à la RE.P.P.I;
- Les municipalités conservent la coordination des mesures d'urgences;
- Les municipalités de Cap-Santé et de Portneuf adopteront une résolution de délégation de la coordination de site lors d'une intervention en sécurité civile;
- La RE.P.P.I prendra en charge les frais du logiciel ECHO MMS.



Régie portneuvoise de protection incendie

13. Prochaine rencontre

- Vendredi, le 26 Février à 12 h 30.

14. VARIA

- Assurance des équipements et véhicules à transférer pour le 1^{er} avril, fournir la liste d'équipements à Mme Bégin chez PMT Roy.
- Site Web RE.P.P.I.
 - En étude et construction;
 - Joindre un volet d'inscription en ligne pour le CFIP;
 - Joindre un volet des cours en ligne.
- Comité de gestion de Cap-Santé
 - Sur demande de la Ville seulement.
- Procès-verbaux de décembre et janvier
 - Les mettre en référence publiquement sur le site Web.
- Avis de motion sur la publication des avis publics proposé par Mme Nathalie Naud et adopté à l'unanimité.
- Syndicat des pompiers
 - Convenu de signer une lettre d'entente entre la Ville de Portneuf et ses pompiers avec rétroaction selon les futures conditions de la convention de la RE.P.P.I.
- Discussion sur l'expansion de la Régie
 - Marion Leclerc et Gaston Arcan;
 - Gaston Arcan donne son autorisation de contacter la DG pour l'obtention de certaine information pour préparer une présentation;
 - Marion Leclerc va discuter avec son directeur incendie.

15. Levée de la séance à 11 h 03 **PROPOSÉ PAR M. Mario Alain**

Sébastien Teed
Directeur général



Régie portneuvoise de protection incendie

ANNEXE 1

Lieu : Application ZOOM

Date : jeudi, 4 février 2021

Heure : 9 h 00

Réunion CA RE.P.P.I

ORDRE DU JOUR

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 2021-02-01
4. Modification aux ententes incendie (MRC)
5. Tarification entraide
6. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
7. Règlement de tarification de la RE.P.P.I
8. Règlement généraux
9. Transfert des emprunts à la RE.P.P.I
10. Règlement de gestion contractuelle?



Régie portneuvoise de protection incendie

11. Communication radio

Attendu réfère soumission

Conséquence montant max

Mode financement FDR échéance 10 ans

12. Sécurité civile

13. Prochaine rencontre

14. VARIA

- Assurances des équipements et véhicules
- Site Web RE.P.P.I
- Comité de gestion Ville de Cap-Santé
- Procès-verbaux décembre et janvier

Discussion avec le syndicat des pompiers